

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 octobre 2006 Résolution: CA06 170333

ARTICLE 89, 1º CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE STE-JUSTINE

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marvin Rotrand

De demander au conseil municipal de la Ville de Montréal :

D'adopter, en vertu de l'article 89, 1º de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement intitulé "Règlement concernant la démolition du bâtiment situé au 3201, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la construction, l'agrandissement, la transformation et l'occupation du bâtiment du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur un emplacement situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et un autre emplacement situé à l'angle nord-ouest de l'intersection des avenues McShane et Ellendale";

De soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1063886001

Michael APPLEBAUM Elaine DOYLE

Maire de l'arrondissement

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 octobre 2006